

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

Avis est donné que Monsieur Gilles Déziel s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à la présente session, pour demander l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet de le déclarer rétroactivement compétent pour célébrer des mariages et des unions civiles pour la période du 5 novembre 2017 au 21 février 2018.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec, à l'adresse suivante : Édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, Bureau 3.55, Québec (Québec) G1A 1A3, par télécopieur au 418 528-0993 ou par courriel au af.juridiques@assnat.qc.ca.

Montréal, le 9 mai 2018

Le requérant,

GILLES DÉZIEL, Conseiller de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
de la Ville de Montréal